



Collectif DESTOCAMINE ☎ 03 89 57 72 54 – www.destocamine.fr

constitué d'associations et organisations syndicales suivantes : ACCES, AC Langenzug, Alsace Nature, BUND, CLCV-68, GAIA, PAC Cernay et Environs, CFDT Mineurs, CFTC-CMTE, CFTC Mineurs, CGT Mines, UMMA CFDT et TET.

SYNTHESE DE NOTRE ANALYSE DU RAPPORT DU COFIL

STOCAMINE : IL EST URGENT D'AGIR

Le stockage en mine par STOCAMINE, s'est avéré une expérience désastreuse suite au non respect du cahier des charges, qui s'est soldée par l'incendie du 10 septembre 2002 et l'arrêt de l'exploitation de la potasse et du stockage en mine.

Les pouvoirs publics ont décidé la création du COFIL, un groupe d'experts nommés par les administrations, les collectivités, les syndicats et les associations de défense de l'environnement, chargé de rédiger des conclusions concernant le devenir des déchets stockés au fond de la mine Joseph Else à Wittelsheim.

A compter de ce moment, une majorité d'élus, parlementaires, conseillers généraux, régionaux et maires, attend la parution de ce rapport, mais affirme que s'il y a le moindre risque de pollution de la nappe, il faut ressortir les déchets (voir annexe).

Cette position est également celle du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) qui rappelle que dans « Les déclinaisons du Grenelle de l'environnement », adopté en séance plénière du 22 mars 2011, il est dit que « La compétence de la Région en matière d'eaux souterraines et de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace lui confère une responsabilité particulière en matière de pollution de surface mais aussi face au risque que représentent aujourd'hui les 44000 tonnes de déchets ultimes enfouis à 600m sur le site de Stocamine. Ces produits hautement toxiques doivent être remontés afin de préserver la nappe et leur retraitement doit être assuré. »

De l'examen par le collectif DESTOCAMINE du rapport du COFIL, remis lors de la CLIS du 7 juillet 2011, et de la Directive Européenne n° 2008/98/CE concernant la gestion des déchets et de l'environnement, il ressort un certain nombre de constatations et de certitudes qui font clairement apparaître l'urgence d'agir.

Le COFIL reconnaît que le site de stockage de STOCAMINE à WITTELSHEIM Joseph Else sera ennoyé et que la nappe phréatique sera polluée.

L'ensemble des membres du COFIL estime que le déstockage des déchets est possible.

Les déchets déstockés de classe 1 pourront être accueillis dans des centres en France et ceux de classe 0 à HERFA-NEURODE en Allemagne.

I – SUR L'ENNOYAGE ET LA POLLUTION ANNONCES

1. L'ennoyage

Les MDPAs, dans leurs Mémoires Techniques de 2008, remis aux autorités préfectorales, aux différents services administratifs, aux parlementaires, aux conseillers généraux et aux maires du bassin potassique, reconnaissent que l'ennoyage du secteur ouest et donc du site de stockage de Joseph Else se produira dans un délai d'environ 150 ans.

Le COPIL lui-même reconnaît cet ennoyage, en page 13 de son rapport :

« Les eaux de la nappe phréatique ont commencé à remplir les vides miniers par les puits remblayés, mais pas totalement imperméables.

« Quand les eaux atteindront le niveau de stockage, vers 500m de profondeur, puis rempliront les puits jusqu'à la surface, une pollution de la nappe phréatique par remontée de la saumure éventuellement contaminée par les déchets deviendra possible. »

2. La pollution annoncée de la nappe

En page 14, les experts du COPIL écrivent :

« Les études préliminaires de l'INERIS dont le COPIL a eu connaissance, montrent sans ambiguïté, qu'avec des hypothèses raisonnablement pessimistes, on peut calculer que la concentration en mercure devrait dépasser le seuil de potabilité actuellement en vigueur dans la nappe. »

« La quasi-totalité de l'eau entrée dans la mine sera expulsée vers la surface par fermeture des vides. »

En page 15 : *« Le devenir d'autres polluants, tels que l'antimoine et peut-être d'autres métaux lourds toxiques, doit être évalué. »*

En page 50 : *« On peut noter que des incertitudes non négligeables règnent sur les quantités stockées. Ces incertitudes influent directement sur les conclusions de l'analyse des risques, car les concentrations sont directement proportionnelles aux masses en présence. »*

En page 52 : *« Le COPIL prend note que le stockage illimité des déchets actuellement présents à Stocamine peut engendrer à terme des impacts sur la qualité des eaux de la nappe d'Alsace entraînant une altération de cette ressource. »*

3. Les incertitudes des solutions de scellement et de surveillance à long terme

Confinement :

Le COPIL constate en page 15, que : *« La solution consiste à poser dans les galeries, 21 scelllements de plusieurs dizaines de mètres de long à base de bentonite. Leur efficacité permettrait de retarder l'arrivée des polluants... »*

Ce système n'a jamais été mis en œuvre et ne reste donc qu'une hypothèse tout à fait théorique.

Le COPIL conclut en page 17 : *« Au vu des analyses récentes, le stockage illimité tel que prévu à l'origine n'est pas acceptable. Il conduirait vraisemblablement à dépasser dans quelques siècles la concentration actuellement admissible dans la nappe, au moins pour le mercure. »*

Surveillance à très long terme :

Qui peut garantir la fiabilité d'un système de surveillance à très long terme, de l'évolution de la pollution chimique et les moyens d'y remédier rapidement ?

Il sera impossible d'agir sur les déchets emprisonnés à 500m sous terre !!!

II – SUR LA REVERSIBILITE :

La réversibilité figure dans l'arrêté préfectoral de 1997, autorisant l'activité de STOCAMINE.

Dans le résumé de la « *mise en œuvre de la réversibilité* », la majorité des membres du COPIL envisage un retrait des déchets à l'exclusion des déchets amiantés qui ne présenteraient pas de risque de pollution de la nappe phréatique ainsi que les déchets du bloc 15. Deux experts estiment que tous les déchets peuvent être déstockés.

La mise en œuvre de la réversibilité s'impose donc pour les raisons suivantes :

1. Le coût de la réversibilité est sensiblement équivalent au coût du confinement et de la surveillance.
2. Une grande partie des déchets est accessible.
3. Il règne une incertitude sur le contenu des sacs estampillés « amiante ».
4. Le reconditionnement des colis et le stockage intermédiaire doivent être engagés.
5. Il importe de donner une garantie de crédibilité aux futurs stockages souterrains.

1. Le coût de la réversibilité

Lors de la réunion du 11 août 2011 entre le collectif Déstocamine et la DREAL, celle-ci a estimé que le coût de la réversibilité est sensiblement identique au coût du confinement et de la surveillance à long terme.

2. Une grande partie des déchets est accessible

Les visites sur place ont permis de constater qu'une partie importante des déchets stockés est accessible et manipulable sans difficulté technique particulière et immédiatement.

3. Incertitude sur le contenu des sacs estampillés « amiante »

Une grande incertitude plane sur le contenu réel des sacs estampillés « amiante ». En effet, ces big-bags n'ont pas été contrôlés lors de leur descente au fond.

L'incendie s'est déclaré au bloc 15 dans des big-bags étiquetés « amiante ».

Il faut donc vérifier, au fond, le contenu de tous les sacs « AMIANTE ».

4. Reconditionnement des colis et stockage intermédiaire

Le reconditionnement, s'il s'avère nécessaire, doit être effectué au fond. Le stockage intermédiaire sera assuré dans les mêmes hangars que pour la réception des déchets pendant l'exploitation de STOCAMINE.

5. Crédibilité pour les futurs stockages souterrains

La réussite de cette réversibilité crédibilisera les pouvoirs publics dans leurs projets de stockage souterrain de déchets nucléaires.

III – SUR LE DEVENIR DES DECHETS APRES DESTOCKAGE

Les déchets déstockés rejoindront les centres de stockage spécialisés, comme il avait été procédé avant Stocamine et après l'incendie du bloc 15 en 2002.

1. Les déchets de classe 1

Il existe 4 centres spécialisés pour accueillir les déchets de classe 1 dans les régions voisines : en Lorraine à Jeandelaincourt et à Laimont ; en Franche Comté, à Vaivre et Pusey, et en Bourgogne, à Drambon.

Les déchets de classe 1 rejoindront le plus adapté d'un de ces centres spécialisés.

2. Les déchets de classe 0

Les déchets de classe 0, tels que le mercure, l'arsenic ou l'antimoine devront être envoyés à Herfa-Neurode en Allemagne, seul centre spécialisé accueillant ces déchets français avant Stocamine et depuis l'incendie de 2002.

IV – SUR LE PROJET QUI SERA DEPOSE PAR STOCAMINE

STOCAMINE a été reconnue responsable et coupable par la Cour d'Appel de Colmar, de l'incendie survenu le 10 septembre au bloc 15 de la mine Joseph Else.

Les MDPA n'ont pas respecté la hauteur de 23m sous la couche de potasse exploitée pour creuser les allées de stockage notamment au bloc 15. Pour récupérer du sel de déneigement de meilleure qualité, elle a fait creuser à moins 25m, ce qui occasionne le décollement de cette épaisseur de 2m de couche de sel.

1. La position de Stocamine

STOCAMINE a largement fait connaître sa préférence pour le confinement des déchets, par les communiqués parus dans la presse régionale et les films réalisés au fond de Joseph Else, diffusés par France 3 et sur internet. Mais la crédibilité de Stocamine est sérieusement entamée par son comportement délictuel de non-respect du cahier des charges.

2. Stocamine suivra-t-elle l'avis du COPIL ?

Dix experts du COPIL se sont prononcés pour le déstockage partiel et deux pour le déstockage total. L'entreprise STOCAMINE respectera-t-elle ces orientations et déposera-t-elle un projet de déstockage ?

V – SUR L'URGENCE D'AGIR

Cette urgence est commandée par de nombreuses raisons.

Les phénomènes miniers de fermeture, l'âge des salariés actuellement à l'œuvre à Stocamine, la disponibilité des engins appropriés, les études et les analyses nécessaires, l'augmentation des coûts, les délais nécessaires à la procédure administrative, la durée du retrait et la dégradation du conditionnement des déchets.

Arrêtons-nous plus particulièrement sur certaines de ces raisons.

1. Le phénomène de fermeture des vides miniers

Dans son rapport du 7 avril 2010, la DREAL soulignait les phénomènes de convergence des galeries, plus rapides que prévu. En page 10, elle estimait que : « *Il est urgent d'engager le processus de fermeture de Stocamine* ».

En page 17, la DREAL disait : « *Dans tous les cas il faudra donner une très haute priorité à toutes les études et mises en œuvre, et il faudra les conduire simultanément, pour éviter un délai supplémentaire pendant lequel les terrains continueront d'évoluer.* »

L'INERIS dans son rapport de décembre 2010, insiste sur le fait que la réversibilité deviendra de plus en plus problématique dans les années à venir.

Le COPIL est d'accord avec ces conclusions : il insiste sur la nécessité de ne pas attendre l'issue de la procédure de fermeture et de travailler sur le projet.

2. Mise en œuvre des travaux pratiques

Il faut démarrer dès à présent les travaux en déstockant les colis les plus faciles d'accès et les moins abîmés. Cette méthode permettra d'améliorer le mode opératoire au fur et à mesure de l'apparition de difficultés.

En parallèle, des recherches doivent être entreprises pour consulter et se faire aider de spécialistes pour aborder les secteurs plus difficiles, notamment le bloc 15.

3. Proposition du COPIL

En page 16 de son rapport, le COPIL dit « *Il faut mettre au point dès que possible un système de surveillance de l'ennoyage* ».

Le code minier impose la surveillance de l'ennoyage et la remontée des eaux lors des travaux de fermeture classique de puits.

4. Conditions techniques et de sécurité

L'ensemble des conditions de travail et de sécurité du personnel devra être optimum.

Les travaux devront être effectués par du personnel parfaitement formé aux risques miniers et aux travaux de déstockage.

CONCLUSIONS

La DREAL et les experts du COPIL reconnaissent que le stockage illimité des déchets actuellement présents à STOCAMINE entraînera à terme une pollution de la nappe phréatique.

Le confinement et la mise en place de barrages de bentonite destinés à retarder l'envoyage sont donc à proscrire. Un système de surveillance à très long terme de la pollution chimique n'est absolument pas réaliste ni crédible.

Le confinement imposant la mise en place d'un programme de surveillance du site, son coût sera quasi identique au coût du déstockage.

Le déstockage apportera la meilleure garantie de préservation de la qualité de l'eau de la nappe phréatique pour les générations futures.

La DREAL, l'INERIS et le COPIL s'accordent sur l'urgence à agir dans ce dossier, tout en poursuivant les études et expertises.

La procédure administrative de fermeture de STOCAMINE, doit être accélérée.

Le collectif DESTOCAMINE souhaite la mise en place d'une commission de déstockage, pour suivre l'avancée des travaux et y être associé.

21 septembre 2011

ANNEXES – Destocamine

L'engagement des élus

« Ce qui doit nous mobiliser dans la décision de fermer Stocamine, *c'est la protection et la préservation de la nappe phréatique.*

Il s'agit pour nous d'un impératif catégorique non négociable. »

13 janvier 2011

Jo Spiegel, maire de Kingersheim, André Clad, maire de Lutterbach, Alain Leconte, maire de Reiningue, Vincent Hagenbach, maire de Richwiller.

« *En posant clairement, comme enjeu non négociable, la protection et la préservation de la nappe phréatique*, je m'inscris dans la démarche engagée par l'Etat qui devra aboutir à la prise de décisions responsables, efficaces et partagées, après le rendu du comité de pilotage. »

16 Mars 2011

Jean Marie Bockel, président de la M2A, sénateur du Haut –Rhin.

Extrait d'un article paru dans les DNA du 15 avril 2011

La demande de déstockage des déchets ultimes semble gagner du terrain chez les élus puisque Gilles Barthes a indiqué que « Staffelfelden se positionne clairement pour tout sortir. » Et d'ajouter que « tous les maires de l'agglomération présents à la réunion de Wittelsheim* sont d'accord sur ce point. »

* adjoint au maire de Staffelfelden * réunion du 2/12/2010

Extrait d'un article du journal L'ALSACE du 25 juin 2011

Michel Sordi, député : « Concernant Stocamine, nous attendons le rendu des conclusions du collège d'experts... Sur le fond, je considère que, si danger il y a pour la nappe phréatique, il faut tout sortir. »

Extrait d'un article du journal L'ALSACE du 5 juillet 2011

Francis Hillmeyer, député : « Tout comme son collègue Michel Sordi, il a rappelé sa volonté d'aboutir à la solution d'un retrait de tous les déchets s'il subsistait le moindre risque de pollution de l'eau de la nappe phréatique. »

« Nous avons alerté le préfet pour que la solution choisie apporte les garanties suffisantes quant à la protection de la nappe phréatique.

En effet l'avenir de notre région en dépend et ***il ne peut être admis que le moindre risque soit pris quant à une contamination de cette immense réserve d'eau.*** »

8 juillet 2011

Jean- Luc Vonau, président de la commission locale du Sage III-Nappe-Rhin.

Les élus locaux historiquement engagés pour le déstockage complet de Stocamine

Bertrand Felly, maire de Feldkirch

Antoine Homé, maire de Wittenheim

Jean- Claude Mensch, maire de Ungersheim

Jacques Muller, ancien sénateur, maire de Wattwiller

Denis Riesemann, maire de Wittelsheim

A cette liste pourrait également s'ajouter celle, très longue, de tous les élus, locaux, régionaux et nationaux qui œuvrent pour la préservation de la nappe phréatique rhénane depuis longtemps et avec détermination, dans le cadre de leur champ d'intervention. Notre site en témoigne.